



DEPARTEMENT DES LANDES (40)  
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

N° 20230228\_18

**ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20200715\_09 DU 15 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 février 2023
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 2 mars au 3 mai 2023
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	5.3	Certifiée exécutoire	Le 2 mars 2023

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Christine GAYON, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Il est rappelé que, par délibération en date du 18 mai 2022, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre de représentants de la collectivité (titulaires et suppléants) au sein du Comité Social Territorial.

A la différence des représentants du Personnel, dont le mandat a été renouvelé à partir des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les représentants de la collectivité avaient été désignés par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 (*délibération n°20200715\_09*).

Or, suite à la démission de Madame Sandrine COTTIN, un poste de représentant suppléant de la collectivité se trouve vacant.



Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

**VU** le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au Comité Social Territorial des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal 20220518\_08 en date du 18 mai 2022 décidant la création d'un CST commun à la Ville et au CCAS,

**VU** la délibération du Conseil Municipal 20220518\_09 en date du 18 mai 2022 fixant le nombre de représentant de la Collectivité au CST,

**VU** la délibération du Conseil Municipal 20200715\_09 en date du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et du CHSCT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DÉSIGNE** M. François MARTOUREY en tant que représentant suppléant au sein du Comité Social Territorial, en lieu et place de Mme Sandrine COTTIN,

**APPROUVE**, par conséquent, la désignation des représentants de la collectivité au sein du CST comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
1 – Régis GELEZ ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )	1 – Julien LEROY ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )
2 – Pierre LAFFITTE ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )	2 – Christine GAYON ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )
3 – Guy LUQUE ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )	3 – Alain LACAVE ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )
4 – Stéphanie MORA-DAUGAREIL ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )	4 – François MARTOUREY ( <i>Ensemble pour Tyrosse</i> )
5 – Gilles DOR ( <i>Osons Tyrosse-Semisens 2026</i> )	5 – Coralie LÉCOLIER ( <i>Osons Tyrosse-Semisens 2026</i> )

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.